



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Et si l'autre c'était toi ?

Dossier de presse
2022

NON AU HARCÈLEMENT





Permettre à chaque enfant et adolescent d'évoluer dans un environnement scolaire épanouissant est une exigence absolue, qui nous engage collectivement au sein de l'École. Alors qu'à l'échelle d'une scolarité, près d'un élève sur 10 est victime, sous des formes et à des degrés divers, de harcèlement, la Journée nationale de lutte contre le harcèlement est l'occasion d'insister sur l'importance de cette responsabilité collective.

« Et si l'autre c'était toi ? » C'est ainsi que nous interpellent les collégiens lauréats du Prix Non au harcèlement, invitant les harceleurs mais aussi les témoins à se mettre à la place de la victime pour ne plus laisser libre cours à ces comportements inacceptables et destructeurs. Il appartient en effet à chacun, élèves, familles, personnels des écoles et établissements, de veiller et d'agir afin que chaque élève puisse se sentir bien et en sécurité, au sein de l'institution scolaire et au-delà. En effet, le harcèlement à l'école trouve désormais un relai en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, au risque de ne plus laisser aucun répit à la victime de cette spirale délétère.

Face à ces situations, nous avons le devoir et le pouvoir d'agir. Le devoir, parce qu'il n'est rien de plus précieux que le bien-être de nos élèves, et qu'il s'agit d'une responsabilité collective sans laquelle la promesse républicaine serait singulièrement écornée. Le pouvoir, parce que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a engagé une action inédite par son ampleur de lutte contre le harcèlement.

Le déploiement du programme de formation et de mobilisation PHARe montre que, là où les mesures qui le composent sont mises en œuvre, le harcèlement recule. C'est pourquoi j'ai décidé qu'il devait absolument être généralisé dans chaque école et établissement scolaire.

La place occupée par les réseaux sociaux chez les jeunes crée un enjeu supplémentaire dans la lutte contre le harcèlement : ils rendent poreuses les frontières de la classe et ne laissent aucune trêve aux élèves victimes. Nous devons renouveler notre vigilance en faveur d'un usage responsable du numérique. Prenant appui sur le cadre de référence des compétences numériques, deux parcours de formation à l'attention des élèves de 6^e sont déployés dès ce mois de novembre. Ils leur permettront d'obtenir l'attestation de sensibilisation au numérique Pix 6^e.

Enfin, si la nouvelle campagne Non au harcèlement renvoie plus particulièrement aux situations en collège et en lycée, l'école primaire doit aussi être mobilisée. À ce titre, des ressources adaptées au niveau et à l'âge des élèves du premier degré, et prenant appui sur les campagnes des années précédentes, sont mises à disposition des équipes éducatives sur le portail « Non au harcèlement ».

Cette action ambitieuse et collective, dès l'école élémentaire, nous permet d'ériger un rempart solide et de faire reculer ensemble le fléau du harcèlement. Le travail et l'engagement des élèves et de leurs professeurs dans cette campagne nous invitent à maintenir avec conviction notre ambition en faveur du bien-être, et ainsi de la réussite de tous les élèves. Élèves, familles et personnels me trouveront toujours à leurs côtés.

Construisons ensemble une école engagée contre toutes les formes de violence.

Pap NDIAYE

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

SOMMAIRE

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : UNE POLITIQUE D'ENVERGURE 7

La prévention par les pairs

Une mobilisation générale contre le harcèlement

Déploiement de « PIX 6^e »

Infographie : le point de vue des élèves de CM1-CM2 sur le climat scolaire

pHARe : LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE 11

100% des écoles et collèges publics engagés depuis 2022

Un programme global

Zoom sur la mise en œuvre de pHARe dans l'académie de Rennes

LA JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT 13

Le clip de campagne : « Et si l'autre c'était toi ? »

Le mot de la réalisatrice

10^{ème} édition du prix Non au harcèlement

LES DISPOSITIFS D'ALERTE ET D'ÉCOUTE 17

Des lignes de signalement

Le 3020, numéro d'écoute et de prise en charge

Le 3018, ligne d'appel des situations de cyberharcèlement

NOS PARTENAIRES 19

ILS NOUS SOUTIENNENT 23

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : UNE POLITIQUE D'ENVERGURE

L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de la politique publique en matière d'éducation. L'évaluation du climat scolaire reflète le jugement des parents, des personnels et des élèves concernant leur expérience de vie et de travail au sein de l'école. La démarche d'amélioration du climat scolaire repose sur plusieurs facteurs, dont la prévention des violences et du harcèlement.

Depuis plus d'une décennie déjà, le ministère chargé de l'éducation s'est engagé dans une politique publique d'envergure afin de détecter des situations de harcèlement à l'école et d'en assurer une meilleure prise en compte. Cette lutte est confortée par la loi du 2 mars 2022 qui crée dans le Code pénal un délit spécifique de harcèlement scolaire.

Ainsi, le harcèlement est défini comme étant une **violence répétée** qui peut être verbale, physique ou psychologique. À l'école, elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves qui se fondent sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques d'une personne qui ne peut se défendre (l'apparence physique, le sexe, le handicap, un centre d'intérêt original, etc.). Ce rapport de force et de domination, ainsi que la régularité des agressions dans le temps, participent à l'**isolement** de la victime.

Si le harcèlement touche des élèves en particulier, il s'inscrit dans un contexte plus large qu'il est indispensable de prendre en compte, pour que chacun puisse agir, adultes et enfants.

La prévention par les pairs

Associer les élèves à la cause du harcèlement entre pairs est déterminant : ce sont les premiers spectateurs de ces situations. Leur positionnement peut alors avoir un rôle clé dans les conséquences sur la personne attaquée. **L'engagement des élèves participe donc activement à la réussite de la lutte contre le harcèlement.**

Grâce à la mise en place d'**ambassadeurs** dans les collèges, plus 20 000 élèves sont d'ores et déjà formés au repérage des situations de harcèlement et aux bons réflexes à avoir s'ils ont connaissance d'une situation dans leur établissement ou sur les réseaux sociaux. Ils sont ainsi capables d'agir en lanceur d'alerte pour éviter de laisser les élèves victimes isolés. Véritables acteurs de la prévention, ils contribuent aussi à former leurs camarades : ils proposent des actions d'information et de sensibilisation au sein de l'établissement ou à destination des plus jeunes.

Mobilisés à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, ils peuvent également participer au prix Non au harcèlement ou apporter leurs connaissances aux classes qui souhaitent s'y engager. Ce dispositif permet de donner aux élèves un rôle social pour prévenir les situations de harcèlement.

pHARe, le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, prévoit la formation d'une équipe de 10 élèves ambassadeurs par collège. Ils sont désormais accompagnés et formés au sein même de leur établissement par un **adulte ressource**. Le dispositif des élèves ambassadeurs continue aussi d'être déployé dans les lycées. Si cette mobilisation a des résultats significatifs, la lutte contre le harcèlement à l'école nécessite une prise en charge globale : tous les adultes doivent être sensibilisés et vigilants sur cette question pour que la prévention soit efficace.

Une mobilisation générale contre le harcèlement

Avec la mise en place de l'évaluation des établissements et l'élargissement des enquêtes en matière de climat scolaire et de victimation, la lutte contre le harcèlement à l'école compte aussi sur le renforcement de l'expertise scientifique au sein du ministère, grâce à la création d'un comité réunissant chercheurs et partenaires.

Face à l'augmentation constante du **cyberharcèlement**, le ministère a créé en 2022 une cellule dédiée à ce phénomène. Elle a pour missions de :

- + Développer des partenariats avec les géants du Web et les autres partenaires ;
- + Assurer une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter d'éventuels phénomènes de harcèlement en ligne et d'en limiter la portée ;
- + Accompagner les académies dans la résolution de ce type de situations en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise (*vademecum*, formations, etc.).

Avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLÉMI) notamment, une attention particulière est portée à l'éducation aux médias et à la formation au numérique. Depuis l'année scolaire 2021-2022, la certification **Pix** (dont la mission est d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques) est ainsi devenue obligatoire pour tous les élèves de 3^e.

380 référents « harcèlement » académiques et départementaux sont mobilisables sur la résolution des situations qui sont signalées au ministère (soit par les élèves et leur famille, soit par les établissements). Au sein des académies, 250 personnels ont parallèlement en charge le pilotage du programme de prévention pHARe. Cette mobilisation est également portée par toutes les équipes pédagogiques et médico-sociales. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met par ailleurs de nombreuses ressources et des guides à la disposition des personnels, des élèves et de leurs familles.

Enfin, des campagnes de prévention menées régulièrement sur des thèmes variés (le *revenge porn*, le rôle du témoin, les dynamiques de groupes, etc) viennent appuyer des dispositifs désormais bien installés comme la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement**, dont la 8^{ème} édition se déroule cette année le jeudi 10 novembre 2022, et qui mobilise des dizaines de milliers de personnels, de parents et d'élèves dans l'ensemble du pays. Cette journée marque un temps fort du programme **pHARe**, de même que le prix **Non au harcèlement** qui compte désormais 10 ans d'existence.

Plus d'information sur : www.education.gouv.fr/non-au-harcelement

Déploiement de « Pix 6^e »

Le service public en ligne [Pix](#) a pour mission de permettre à tout citoyen d'évaluer, de développer et de certifier ses compétences numériques tout au long de la vie. Depuis l'année scolaire 2021-2022, Pix est généralisé à partir de la classe de 5^e, avec une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3^e au collège et de Terminale au lycée général, technologique et professionnel, de CAP, et pour les étudiants en deuxième année de BTS et CPGE.

Face aux enjeux d'éducation au numérique et, en particulier, pour sensibiliser à la lutte contre le cyberharcèlement, les discours de haine et les contenus illicites en ligne, **le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse lance le déploiement de l'attestation de sensibilisation au numérique Pix sur l'ensemble du territoire, pour les élèves de 6^e.**

Ce déploiement sera progressif, avec, en 2022-2023, une première phase **ouverte à tous les collèges volontaires sur l'ensemble du territoire** dès lors qu'ils sont connectés au Gestionnaire d'Accès aux Ressources.

Deux parcours seront mis à disposition :

- + **À partir du 10 novembre 2022 : un parcours "Protection et Sécurité numérique"** contenant un *focus* sur le cyberharcèlement et sa prévention (obligations légales pour les mineurs sur les réseaux sociaux, numéros d'écoute et de signalement, moyens d'action pour réagir face à une situation de cyberharcèlement, etc.)
- + **À partir de février 2023 : un parcours de culture numérique plus généraliste** pour permettre aux élèves, non seulement d'être mieux armés face aux risques et dérives que le numérique peut représenter, mais aussi pour tirer pleinement parti de ses opportunités.

Afin de valoriser les compétences acquises à l'issue de ces deux parcours, une **attestation de sensibilisation au numérique adossée à la plateforme Pix** pourra alors être remise aux élèves des classes de 6^e par leur établissement. Au cœur de la démarche, **l'équipe pédagogique pourra suivre et s'appuyer sur les résultats des élèves** pour consacrer un temps, en classe, à la découverte du numérique dans toutes ses dimensions, et en particulier pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la lutte contre le cyberharcèlement.

À compter de l'année scolaire 2023-2024, « Pix 6e » sera étendu à tous les collèges.

Ce dispositif est le fruit d'un travail de terrain préalable, porté conjointement avec les académies auprès de **110 établissements volontaires**. Il a permis de co-construire et d'améliorer le contenu pédagogique des parcours et d'en assurer l'adéquation avec les élèves de 6^e.

Cette démarche de co-conception avec les enseignants et les élèves sera prolongée tout au long de la première année de déploiement afin de consolider le dispositif.

Le point de vue des élèves de CM1-CM2 sur le climat scolaire



Une bonne entente au sein des écoles

92 %

des élèves s'entendent bien ou très bien
avec les autres élèves de leur école

94 %

des élèves s'entendent bien ou très bien
avec leur maître ou maîtresse



Un climat scolaire positif

92 %

des élèves se sentent bien ou très bien
dans leur école

75 %

des élèves trouvent leur école jolie
ou très jolie



Les atteintes les plus fréquentes

**4 élèves
sur 10**

disent avoir été au moins une fois
au cours de l'année scolaire :

- victimes d'insulte ou de moquerie
- victimes de mise à l'écart
- victimes de vol



Un sentiment de soutien de la part des enseignants

96 %

des élèves disent bien ou tout à fait bien
apprendre dans leur classe

94 %

des élèves disent être aidés par l'enseignant
de la même façon que les autres élèves
de la classe

→ Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire
et de victimation menée par la DEPP au printemps 2021.
11 550 élèves de CM1 et CM2 ont été interrogés
dans 300 écoles publiques et privées sous contrat.

Pour en savoir plus, consulter la Note d'Information n° 22.08.

pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe est un programme global de prévention du harcèlement. Expérimenté de 2019 à 2021 dans six académies, il achève cette année sa généralisation à toutes les écoles élémentaires et tous les collèges publics. Il poursuit trois objectifs principaux : doter toutes les écoles et collèges d'un **plan de prévention** structuré et efficient, **sécuriser les équipes** pédagogiques en garantissant la traçabilité et la prévisibilité de l'action publique, et permettre la **création d'une communauté protectrice** formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement.

100% des écoles élémentaires et collèges publics engagés à la rentrée 2022

Le programme pHARe est progressivement déployé sur tout le territoire national en 2021, pour atteindre **100% des écoles élémentaires et collèges publics engagés à la rentrée 2022**. Cette nouvelle étape permet ainsi de mieux structurer l'action publique en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement, dont le cyberharcèlement, pour mieux prendre en charge ces phénomènes et améliorer durablement le climat scolaire.

Un programme global

Plusieurs dispositifs et outils concrets sont combinés pour prévenir le harcèlement et intervenir lorsqu'il se produit. Dans ce cadre, des actions sont mises en place tout au long de l'année scolaire comme :

- + La formation d'une **communauté protectrice** autour des élèves : au minimum cinq personnels ressources par collège et par circonscription du 1^{er} degré sont formés à la prise en charge des situations de harcèlement via la méthode de la préoccupation partagée (MPP). Cette méthode non blâmante se caractérise par une grande préoccupation à l'égard de l'élève cible, que l'on veut partager avec les élèves intimidateurs. Ceux-ci deviennent acteurs de la résolution de la situation. Cette méthode se révèle efficace dans le traitement de la très grande majorité des situations rencontrées ;
- + La rédaction et la mise en œuvre d'un **protocole de prise en charge** des situations de harcèlement ;
- + L'éducation avec 10 heures d'apprentissages par an consacrées à la **prévention** et au **développement de compétences psychosociales des élèves** ;
- + La **sensibilisation** par des ateliers à destination des familles et des personnels ;
- + La formation d'élèves ambassadeurs (dans les collèges uniquement).

Trois temps fort viennent rythmer cette mobilisation : la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, le Prix Non au harcèlement et le *Safer Internet Day*.

*Le programme pHARe est pérenne. Les écoles élémentaires et les collèges qui, après deux ans de mise en œuvre, souhaiteront encore approfondir leur travail sur le climat scolaire, pourront passer au niveau « pHARe 2 » pour les trois années suivantes, un niveau de labellisation plus exigeant qui inclura une enquête locale de climat scolaire. Les lycées quant à eux peuvent d'ores et déjà mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs prévus dans pHARe : c'est le cas notamment des élèves ambassadeurs et du prix Non au harcèlement.

Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare



Zoom sur la mise en œuvre de pHARe dans l'académie de Rennes

Engagée dans le programme dès son expérimentation, l'académie de Rennes note, après deux années complètes de mise en œuvre du programme, une amélioration du climat scolaire. Au cours de l'année 2020-2021, 49 situations, auxquelles la méthode de la préoccupation partagée (MPP) a été appliquée, ont été résolues, sur un total de 51. L'année suivante, première année de généralisation du programme, le taux de la réussite de la MPP s'est élevé à 100 % dans 20 des 34 établissements engagés dans pHARe. Le taux moyen de résolution des situations par la MPP pour l'académie est de 81 %. Les superviseurs académiques du programme notent que « la confiance avec la majorité des familles est gagnée dès la communication du programme ». Le nombre de situations est en augmentation, surtout pour les intimidations et chez les plus jeunes élèves, qui prennent l'habitude de s'adresser aux personnes ressources pour toutes les difficultés qu'ils rencontrent.

LA JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

La Journée nationale de lutte contre le harcèlement se déroule chaque année le premier jeudi qui suit les vacances scolaires de La Toussaint, soit en 2022 le **jeudi 10 novembre**. Les établissements et leurs partenaires se mobilisent autour de manifestations et actions diverses : conférences, ateliers, expositions, jeux de rôle etc. Temps fort du programme pHARe, c'est à cette occasion qu'est dévoilé le clip de campagne, inspiré de la vidéo lauréate du prix Non au harcèlement de l'année scolaire précédente.

Le clip de campagne : « Et si l'autre c'était toi ? »

Le clip national de sensibilisation est tourné avec les élèves lauréats du jury des professionnels de la communication du prix Non au harcèlement 2021-2022. Il est diffusé en format court dans les médias, et mis à la disposition des établissements dans un format long, accompagné d'un livret pédagogique. C'est la vidéo réalisée par les élèves de l'Espace Jeunesse et du collège Louis Braille d'Esbly (Seine-et-Marne) qui a reçu la mention « coup de cœur des professionnels de la communication » le 13 juin dernier.

La vidéo lauréate a servi de base pour concevoir le clip de la campagne 2022, à nouveau tourné par M6, financé par Google et relayé gracieusement par nos partenaires médias. Le scénario a été retravaillé au cours de l'été par la réalisatrice Laetitia BERTHEUIL, responsable éditoriale fiction du groupe M6. Les élèves du collège ont participé pleinement au clip en qualité d'acteurs et de figurants.

Le film de sensibilisation s'intéresse cette année au mécanisme d'ostracisation fréquemment à l'œuvre dans les situations de harcèlement. Il permet d'aborder le sujet du harcèlement sous l'angle positif de l'empathie et offre l'opportunité de travailler sur la relation entre harceleur et harcelé, pour valoriser l'acceptation et la compréhension de l'autre.

La signature de campagne « **Et si l'autre c'était toi ?** » illustre cet angle, consacré pour la première fois à l'altérité. L'affiche reprend en gros plan le visage de l'héroïne du clip, marqué d'insultes matérialisées en peinture. Plus que jamais cette année, le ministère a souhaité s'adresser aux élèves (en particulier aux collégiens, cœur de cible de cette campagne) en utilisant des codes visuels et des références qui sont les leurs.

Maël, élève en 3^e participant au tournage du clip NAH : « *L'autre c'est toi. C'est-à-dire que le harceleur ou la victime, c'est toi. Vous êtes des humains, vous êtes des êtres sur Terre, il n'y a pas de différence à voir. On s'en fiche, on passe au-dessus de ça. Ce n'est pas ce qu'il y a d'intéressant dans la vie* ».



Le mot de la réalisatrice

Lors des délibérations du Jury des professionnels de la communication, ce n'est pas seulement la variété des talents artistiques déployés dans leur vidéo par les élèves de l'Espace jeunesse et du collège Louis Braille d'Esblly qui nous a interpellé. C'est aussi et surtout leur travail d'écriture autour d'une idée assez simple, celle qu'un autre, semblable à soi-même, peut se cacher derrière n'importe quel masque. Cette possibilité que, quel que soit le rôle joué par un élève dans les dynamiques sociales de l'établissement, il puisse se révéler pour un autre : « un frère, ta besta, ta sister, ta jumelle, ton âme sœur ».

Avec la phrase « l'autre c'est toi, l'autre c'est moi. », les élèves avaient posé les bases de la campagne à venir. L'objectif a ensuite été de fondre leur travail dans un univers plus largement affinitaire avec les collégiens. Leur référence au masque de fer était très littéraire, ensemble nous lui avons préféré l'univers des séries fantastiques consommées en masse par leurs pairs.

Si cette idée de coller à ces références de la pop culture a immédiatement assuré l'adhésion et l'enthousiasme des jeunes gagnants, elle a aussi amené son lot de défis. D'abord celui de la création d'un univers visuel fantastique mais restant tout de même ancré dans la réalité des élèves. Mais également celui du jeu de ces comédiens et comédiennes d'un jour. Si chaque année, faire jouer par des élèves sans expérience de jeu des situations pourtant souvent déjà vécues ou éprouvées par eux d'une manière ou d'une autre est un challenge, cette année, il nous aura fallu davantage encore gagner leur confiance et jouer avec leur imagination pour les faire se projeter dans un univers avec un tel niveau de fiction.

Plus que jamais, j'ai hâte que les élèves d'Esblly découvrent le résultat de leurs efforts. Et j'espère que cette campagne saura trouver d'une façon ou d'une autre le chemin pour toucher les collégiens.

Laetitia BERTHEUIL

10^{ème} édition du prix Non au harcèlement



Le prix Non au harcèlement donne aux équipes l'opportunité de sensibiliser les élèves au phénomène du harcèlement dans le cadre des séquences pédagogiques et/ou du projet d'école ou d'établissement. C'est un travail coopératif qui enrichit le parcours citoyen des élèves.

Le prix récompense les projets qui dénoncent le harcèlement en milieu scolaire et proposent des solutions pour lutter contre ce phénomène, dans le respect des valeurs de la République.

En 2022-2023, le prix connaît sa dixième édition. Tous les ans, plusieurs dizaines de milliers d'élèves, du CP au baccalauréat, des écoles et établissements publics et privés sous contrat, y participent.

Un prix spécial « inclusion » est créé pour la première fois : il permettra aux équipes éducatives de travailler sur la prévention des faits de harcèlement commis à l'égard des élèves en situation de handicap.

L'édition 2022 du prix Non au harcèlement a été marquée par un **record absolu de participation** avec plus de **70 000 élèves** participants qui ont présenté **1 854 projets** de grande qualité, créatifs et touchants.

Plus d'information sur : www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcelement et www.education.gouv.fr/journee-nationale-de-lutte-contre-le-harcelement

LES DISPOSITIFS D'ALERTE ET D'ÉCOUTE

Chaque élève témoin ou victime de harcèlement trouvera **dans son école ou son établissement une adulte de confiance à son écoute et en capacité de l'aider**. Le programme pHARe doit permettre de détecter les situations d'intimidation et de harcèlement le plus précocement possible et de les résoudre au sein même de l'école ou de l'établissement.

Des lignes académiques de signalement

En parallèle des personnels de confiance dans les écoles et les établissements, les **référénts harcèlement départementaux et académiques** répondent aux familles sur les lignes académiques dédiées. Répartis sur tout le territoire pour sensibiliser, accompagner et former, ils supervisent et coordonnent les actions pour résoudre les situations de harcèlement signalées. Ils accompagnent, facilitent le dénouement en étant un interlocuteur privilégié des familles. La carte de ces contacts est disponible sur le [site du ministère](#) de l'éducation.

Le ministère continue de soutenir et de faire connaître les numéros gratuits et dédiés existants : pour les situations de harcèlement entre élèves, le **3020**, opéré par l'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France (EPE-IDF), et pour les situations de cyberharcèlement le **3018**, opéré par l'association E-Enfance.

Le 3020, numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes

Le 3020 est une plateforme téléphonique gratuite d'aide aux victimes de harcèlement. À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, il est important de rappeler l'existence de ce numéro gratuit sur tout le territoire national et en outre-mer.

Ce dispositif téléphonique propose écoute, conseil et orientation aux appelants. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées et avec l'accord des personnes concernées, elles sont transmises aux référents harcèlements de l'éducation nationale grâce à une application sécurisée fournie par l'administration. L'écoute est bienveillante et les professionnels qui répondent sont diplômés en science de l'éducation, en psychologie, ou travailleurs sociaux formés à l'écoute à distance par l'association EPE-IDF qui les recrutent.

Avec le 3020, **l'association EPE-IDF fête ses 10 ans de partenariat** avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le 3020 est joignable, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi, et de 9h à 18h le samedi. Lorsqu'aucun écoutant n'est disponible, l'appel bascule directement sur la ligne téléphonique spécialisée de l'académie de l'appelant.

Le 3018, ligne d'appel des situations de cyberharcèlement

Depuis le 13 avril 2021, le numéro vert Net écoute 0800 200 000 est devenu le 3018.

Toujours opérée par l'association e-Enfance, la nouvelle plateforme se veut plus simple et plus efficace pour prévenir et lutter contre les violences numériques dont sont victimes les enfants et les adolescents dans leur quotidien. Une situation devenue plus préoccupante avec la crise sanitaire, marquée par une forte augmentation du temps d'exposition des jeunes aux écrans et par conséquent aux menaces numériques.

Le 3018 a pour vocation de soutenir et d'accompagner toutes les jeunes victimes de cyberviolences. Ce numéro gratuit, anonyme et confidentiel est accessible 6 jours sur 7, de 9h à 20h.

Le service est également disponible sur 3018.fr par tchat en direct, via Messenger et WhatsApp ou en téléchargeant l'application 3018 : <https://e-enfance.org/numero-3018/besoin-daide/>

Depuis avril 2022, les écoutants du 3018 ont eux aussi la possibilité de transmettre des signalements à l'Éducation nationale grâce à l'application sécurisée mise à disposition par le ministère.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELEZ LE :

Numéro d'appel national



pour signaler une situation de harcèlement

Service et appel gratuits

Numéro d'appel national



pour signaler une situation de cyberharcèlement

Service et appel gratuits

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR

NOS PARTENAIRES



MAE

MON PREMIER ASSUREUR

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE, organisme à but non lucratif, est la mutuelle d'assurance solidaire Numéro 1 de l'assurance scolaire. Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE protège les élèves et accompagne parents et enseignants, en cas d'accident.

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la MAE mène des interventions tout au long de l'année dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ses chargés de Prévention et son réseau de militants interviennent auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des familles pour les sensibiliser à différentes thématiques telles que : le harcèlement et le cyberharcèlement, les accidents de la vie courante, les gestes de premiers secours, l'éducation aux médias et la sécurité sur le chemin de l'école.

Autant de sujets abordés pour donner la parole aux enfants et les rendre directement acteurs de la prévention. Les actions mises en place par l'équipe Prévention, au sein d'un établissement scolaire, répondent à une démarche globale et continue de sensibilisation. L'objectif étant que toutes les classes d'un même niveau bénéficient de ces actions de prévention. À l'heure où des phénomènes tels que le harcèlement et le cyberharcèlement peuvent perturber l'équilibre familial, les rapports humains et les apprentissages au sein de l'école, il est du devoir de la MAE de poursuivre son engagement dans la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Depuis 2013, la MAE s'engage aux côtés du ministère dans la lutte contre le harcèlement scolaire et soutient depuis son origine le Prix « Non Au Harcèlement ». Tous les ans, elle récompense à hauteur de 1 000 € chacun des 30 « Coups de Cœur Académiques » et attribue également la somme de 2 000 € à chacun des 10 lauréats nationaux sélectionnés par un jury co-présidé par Philippe BÉNET, Président de la MAE. Enfin, elle verse 1 000 € supplémentaires aux deux productions qui remportent les prix coup de cœur des élèves. Ces contributions ont pour objectif de permettre aux lauréats de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement dans leur établissement scolaire. En parallèle, la MAE conçoit et met à disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques pour mener leurs propres interventions en classe.

C'est dans cet esprit que la MAE a créé, avec le soutien du ministère, le Jeu de l'Oie pour sensibiliser les élèves de cycle 4 aux risques engendrés par le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe. Il permet de faire réagir les élèves face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques et de leur rappeler qu'elles ne s'arrêtent pas à l'enceinte de l'établissement scolaire mais se poursuivent aussi sur les téléphones portables et les réseaux sociaux. Cet outil fait suite à la 1^{ère} édition du Jeu de l'Oie créé par des élèves pour sensibiliser leurs pairs, de cycle 3, aux questions du harcèlement et leur apprendre à se positionner qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins.



L'École des parents et des éducateurs Île-de-France

L'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France (EPE-IDF), partenaire depuis 10 ans du ministère de l'Éducation nationale, est un acteur reconnu pour l'aide et soutien aux parents, aux enfants, adolescents et familles.

Son service téléphonie offre depuis plus de 30 ans, avec « fil santé jeunes », un numéro gratuit et anonyme, un tchat, un forum, un site et pleins d'autres supports pour des jeunes entre 12 et 25 ans. C'est bien sûr depuis 10 ans un numéro porté par le ministère de l'Éducation nationale et associé depuis 2021 au programme PHARe : le 30 20.

Association loi 1901 créée en 1929 et reconnue d'utilité publique, elle a aussi pour but de concevoir des actions d'information et de prévention en direction des enfants, des adolescents et des jeunes, dont elle assure la mise en œuvre et l'évaluation et de donner les moyens d'acquérir des connaissances et de développer des compétences à tous ceux qui sont engagés dans la relation d'aide et l'accompagnement des personnes (professionnels, organismes publics ou privés, bénévoles, etc.).



e-Enfance

Créée en 2005 et reconnue d'utilité publique, l'association e-Enfance œuvre depuis 17 ans en faveur de la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique.

Partenaire officiel du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse depuis 2011 dans la lutte contre le cyberharcèlement, elle agit dans le cadre de l'éducation des jeunes pour leur permettre de développer un usage responsable de leurs outils numériques. Au quotidien, l'association mène des actions de sensibilisation en milieu scolaire et forme les parents, les professionnels, ses pairs et ses partenaires sur les risques et les usages responsables d'internet.

Membre du programme européen Safer Internet, l'association e-Enfance opère, avec le soutien de la Commission européenne, le numéro 3018 dont la mission est d'aider, soutenir et assister les mineurs lors de leur utilisation d'internet et des outils de communication modernes.

e-Enfance opère la *helpline* française du programme *Safer Internet* de la commission européenne depuis 2008 avec le soutien de la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT). Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est accessible du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures, par téléphone, sur 3018.fr par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.



L'approche de YouTube quant à la protection des utilisateurs repose sur des solutions technologiques, des conseils aux familles, créatrices et créateurs de contenu, que l'on retrouve sur le centre d'aide en ligne, mais également sur le soutien apporté à des associations telles qu'e-Enfance pour sensibiliser les jeunes à un usage sûr et responsable d'Internet.



Particulièrement vigilant sur l'enjeu du harcèlement en ligne, un dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos, notamment pour les cas de harcèlement. Google et YouTube travaillent étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur l'enjeu de sensibilisation des jeunes en participant à la campagne "Non au harcèlement" depuis 2015, et en réitérant leur engagement aux côtés du ministère cette année, en soutenant la réalisation du clip vidéo.



Milan

Milan est un éditeur de presse éducative jeunesse qui accompagne les enfants dans leurs découvertes et leurs apprentissages, pour les aider à grandir et à se construire. Les équipes de spécialistes jeunesse conçoivent chaque mois avec passion 20 magazines de qualité, à destination de tous les enfants, des tout-petits jusqu'aux adolescents.

Dans la continuité de ses valeurs et de ses actions, Milan presse s'engage cette année au côté du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse contre le harcèlement scolaire. Au mois de novembre, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, Milan presse se mobilise donc avec toutes ses rédactions pour dire stop au harcèlement à l'école. Six titres emblématiques qui touchent plus de 150 000 enfants et adolescents lecteurs accordent une place conséquente au sujet du harcèlement à l'école dans leur parution.

Depuis deux ans, Milan participe très concrètement à la journée nationale en organisant pour les classes de cycle 3 un webinaire gratuit de sensibilisation au harcèlement qui s'accompagne d'activités pédagogiques. Plus de 1800 classes sont d'ores et déjà inscrites pour l'édition 2022 qui portera sur le cyberharcèlement.

Par ailleurs, Milan souhaite aider les familles et les écoles à libérer la parole des enfants en leur fournissant des ressources organisées par tranche d'âge rassemblées sur une plateforme digitale dédiée. Sur ce site, la manière d'aborder le thème du harcèlement a été adaptée en fonction de l'âge des enfants.

Pour les plus jeunes, c'est la fiction qui a été privilégiée. Le harcèlement est ainsi abordé par le biais de l'imaginaire, sans choquer ni angoisser, tout en donnant les moyens d'ouvrir le dialogue avec les enfants. Pour les collégiens, des documentaires et des décryptages les informent et leur donnent des pistes pour se mobiliser.

Tous ces contenus éditoriaux sont disponibles sur www.stop-harcelement-scolaire.com.

ILS NOUS SOUTIENNENT



NON AU HARCÈLEMENT

nonauharcelement.education.gouv.fr

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr